

# Entérotoxémies bovines

**Les veaux sont particulièrement sensibles à l'action des toxines secrétées par les germes de l'entérotoxémie. Les causes d'apparition sont en fait liées à tous les facteurs qui peuvent engendrer une perturbation un peu trop rapide du contenu digestif (modification du pH, vitesse du transit intestinal...). L'évolution très rapide des symptômes implique forcément de miser au maximum sur tout ce qui peut améliorer la prévention.**

Les entérotoxémies sont donc des toxi-infections dues à l'action de bactéries présentes dans l'environnement (du genre *Clostridium*) dont les toxines sont responsables de troubles graves apparaissant très rapidement. Les toxines traversent la paroi intestinale et créent des lésions le plus souvent irréversibles au niveau de différents organes (foie, rein, rate...). Ce sont ces lésions qui expliquent l'évolution rapide vers la mort de l'animal.

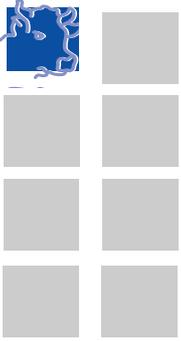
On distingue plusieurs formes différentes en fonction des symptômes: *diarrhée hémorragique, perte d'appétit, affaiblissement des animaux, ulcères de la caillette et des intestins, troubles nerveux (crises de convulsion, mauvaise coordination motrice...)* ... jusqu'à la mort très brutale sans signes apparents. Il est en fait délicat devant la diversité des symptômes possibles d'être certain du diagnostic sur animal vivant et encore moins de savoir quel type de germe est en cause puisqu'il existe une grande variété d'espèce de *Clostridies*.



Réf DIGV3011

*Les clostridies sont des bactéries Gram positif anoérobies strictes, c'est-à-dire qu'elles se développent préférentiellement dans les tissus pauvres en oxygène.*

*Elles sont en outre sporulées, ce qui veut dire qu'elles sont capables d'adopter des formes de résistance qui assurent leur maintien dans l'environnement pendant de très longues durées.*



## Entérotoxémies bovines

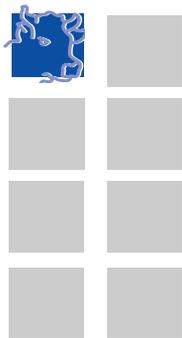
On peut rencontrer certaines formes se traduisant par la présence de sang dans les urines, de la fièvre, éventuellement un ictère et une mortalité brutale. Enfin, l'entérotoxémie menace les jeunes bovins non vaccinés ou non correctement vaccinés au moment de leur engraissement ce qui doit conduire à ne pas oublier les rappels.

Les lésions observées à l'autopsie sont par contre en général facilement repérables par leur étendue et leur gravité : *lésions hémorragiques de l'intestin, de la caillette, du coeur... oedème pulmonaire, dégénérescence rapide du rein et du foie, la putréfaction des cadavres est aussi très rapide, ce qui constitue en soi un très bon élément de suspicion.* Toutefois, très peu de ces lésions sont vraiment caractéristiques, et la difficulté est plutôt de ne pas conclure trop rapidement et par excès à un diagnostic d'entérotoxémie.

Le traitement est le plus souvent illusoire. On peut cependant essayer l'injection massive de sérum polyvalent antigangréneux associé à une antibiothérapie par voie générale, en supprimant les aliments concentrés. Lorsqu'un animal est mort, il peut être judicieux de surveiller la température des autres et d'administrer un traitement antibiotique à ceux qui présentent de la fièvre (*température supérieure à 39,5 °C*), l'action d'une éventuelle vaccination d'urgence ne pouvant pas être immédiate.

**Les entérotoxémies sont en général d'évolution tellement foudroyantes, que l'on n'a pas le temps d'observer des symptômes digestifs. A l'inverse, toutes les mortalités laissant apparaître à l'autopsie une congestion de l'intestin, ne sont pas à mettre sur le dos des entérotoxémies.**





## Entérotoxémies bovines

La prévention est essentielle compte-tenu du caractère fulgurant de la pathologie. Les précautions à prendre concernent l'hygiène de la mamelle, la qualité bactériologique des aliments et de l'eau d'abreuvement. Elles touchent surtout au respect des transitions alimentaires avec fourniture de lest (*fibres longues*). Toutes les causes d'indigestion peuvent être néfastes (*herbe glacée, aliments toxiques, et surtout excès d'azote soluble...*). La prévention du parasitisme hépatique et intestinal est aussi un élément primordial.

Enfin, on peut difficilement se passer d'une vaccination même si l'on sait parfaitement que la protection qu'elle confère n'est pas absolue. Selon les types de vaccins, les espèces de *Clostridiés* sont plus ou moins nombreuses mais assez peu différentes. Dans tous les cas, les animaux sont vaccinés à partir de l'âge de 1 mois et demi, 2 mois deux fois à un mois d'intervalle la première année avec un rappel annuel au minimum ensuite (*ou même tous les six mois pour les jeunes sujets plus sensibles, voire plus souvent pour des animaux de très forte valeur*). Les veaux nouveaux nés ne peuvent être protégés que par les anticorps de leur mère fournis par le colostrum, ce qui conduit à conseiller les rappels sur les mères en fin de gestation.

### **Bonnes pratiques de vaccinations ...**

*Les règles d'utilisation habituelles des vaccins s'appliquent bien évidemment dans le cas de entérotoxémies. Elles sont d'autant plus importantes à respecter que ces vaccins sont de toutes façons d'assez "mauvais" vaccins dans la mesure où l'on sait pertinemment que la protection qu'ils confèrent n'est pas absolue. Plus on vaccine, plus on a de chances de bien immuniser, ce qui conduit à conseiller de vacciner au moins 2 fois par an.*

*En pratique, on peut se fixer les règles suivantes :*

- La première injection de primovaccination sur les jeunes veaux ne devrait pas être réalisée avant l'âge d'un mois et demi à cause de l'interférence avec l'immunité colostrale.*
- Les deux injections de primovaccination doivent être séparées de 4 semaines au minimum, 5 à 6 semaines sont préférables.*
- Il faut envisager la vaccination des mères en fonction des périodes à risque.*